

FICHE 5

LES AUTRES OUTILS UTILES À LA TRAME NOIRE

Objectif de la fiche

Cette fiche a vocation à présenter des **outils annexes** indirectement utiles pour la trame noire et valorisants pour les collectivités.

▶ LES ENGAGEMENTS VOLONTAIRES CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE

Il existe plusieurs outils qui permettent aux communes de s'engager contre la pollution et indirectement, de favoriser une trame noire. Ces outils ne sont ni juridiquement contraignants, ni obligatoires, mais ils sont valorisants d'un point de vue touristique et rendent compte d'actions contribuant au bien-être des habitants et des espèces nocturnes environnantes.

Les chartes ou règlement d'éclairages

De nombreuses communes s'engagent pour un éclairage raisonné *via* des chartes d'éclairages, à savoir un document comprenant des dispositions sur les méthodes à préconiser en matière d'éclairage, d'extinction et de préservation de la santé et la biodiversité. Il existe plusieurs modèles qui permettent de marquer une certaine sensibilité des communes vis-à-vis de cette problématique et de prendre des orientations dans le sens d'un éclairage plus responsable.

Ces outils sont particulièrement utiles quand on veut s'engager dans la démarche trame noire de manière progressive. En effet, ils offrent la possibilité de prendre le temps de sensibiliser les administrés et de communiquer sur la thématique (notamment avec les acteurs privés, les lotissements...), tout en lançant des mesures concrètes.

À Grenoble, la démarche a été lancée sous la forme d'une [Charte pour un éclairage raisonné](#) très succincte. On y retrouve 5 articles, dont trois sont intéressants en matière de trame noire. Bien que ces articles ne formalisent pas une trame noire, les enjeux environnementaux sont bel et bien présents dans la dynamique de la charte. Cette charte a permis d'engager des démarches trames noires par la suite.

Il en existe d'autres, comme [la charte de Noé Conservation](#).

La charte ANPCEN

L'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN) est la référence en matière de travaux sur la pollution lumineuse et ses méfaits. Elle œuvre depuis longtemps pour un éclairage plus intelligent, des mesures d'extinction quand cela est possible et pour une prise en compte de la dégradation du ciel, de la faune et de la flore nocturnes.

Dans ce cadre, une [charte](#) très complète a été établie. En la signant, la commune s'assure le soutien de l'ANPCEN, ainsi que de bonnes orientations à suivre, en complément de [l'arrêté du 27 décembre 2018 sur la prévention, la réduction et la limitation des nuisances lumineuses](#). De plus, la signature de cette charte est un point supplémentaire des collectivités pour tenter d'obtenir le label Villes et Villages étoilés, exposé ci-dessous.

En Pays de la Loire, l'ANPCEN est déjà très active et de nombreuses communes bénéficient du label et ont d'ores et déjà signé la charte. La ville de **Saumur** est même un exemple valorisé à l'échelle nationale.

LES LABELS

Le label Villes et Villages étoilés

Décerné par l'ANPCEN, le label Villes et villages étoilés présente de multiples avantages :

- Il offre de la visibilité aux collectivités qui s'engagent en faveur de la préservation du ciel et de l'environnement nocturnes, ainsi qu'une reconnaissance nationale de ces démarches de progrès.
 - Quand les communes candidatent, quelle que soit l'issue, elles reçoivent un bilan indicatif personnalisé de leur éclairage extérieur (qualité environnementale, possibilités d'améliorations, indicateurs de suivi...).
- Pour l'obtenir, l'intégration de mesures sur la trame noire est un atout, aux côtés d'autres mesures comme la sensibilisation des administrés, les bonnes pratiques vis-à-vis des installations d'éclairage, la durée et la proportion de l'extinction nocturne et la prévention de lumières dérangeantes, telles que les enseignes lumineuses, les éclairages privés trop intenses, l'utilisation de LEDs blanches...

Plus d'infos : <https://www.anpcen.fr/>.



À RETENIR

Les engagements volontaires ont un rôle d'appui pour des mesures ultérieures contre la pollution lumineuse et la trame noire dans des documents opposables. Ils ont l'avantage d'offrir de la visibilité aux communes qui s'engagent, de bénéficier de soutien pour les différentes démarches et de sensibiliser au mieux les administrés à la thématique (économies d'énergies, impact sur la biodiversité, santé humaine).

Le label Réserve Internationale de ciel étoilé

Le label « Réserve internationale de ciel étoilé » (RICE) décerné par l'[International Dark-Sky Association](#) permet de valoriser son territoire à l'échelle internationale. Néanmoins, ce label n'est pas facile à obtenir, car il faut justifier d'un engagement très important contre la pollution lumineuse et d'un ciel nocturne d'exception !

En France, seulement trois parcs sont labellisés et aucun n'est en Pays de la Loire à ce jour (Pic du Midi de Bigorre, Parc national des Cévennes, Alpes Azur Mercantour).

Toutes les fiches de ce guide ont été réalisées avec le soutien de :

stratégie régionale
BIODIVERSITÉ
PAYS DE LA LOIRE




**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*